

APPEL à CANDIDATURE
aux fonctions de

DIRECTEUR DE POLYTECH CLERMONT (CUST)

Le mandat de Directeur de Polytech Clermont arrive à échéance. L'élection de son successeur par le conseil de Polytech aura lieu le 21 octobre 2016.

Le directeur nouvellement élu prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2017.

CONDITIONS DE CETTE ELECTION

- Polytech est un institut régi par l'article L713-9 du code de l'éducation qui énonce :
 - le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans condition de nationalité ;
 - le directeur d'institut est élu par le conseil pour 5 ans ;
 - son mandat est renouvelable une fois.
- Conformément aux statuts de Polytech Clermont, article 11 :
 - Le directeur est élu par le conseil de gouvernance, à la majorité absolue des membres composant le conseil, au 1^{er} tour ou 2^{ème} tour et à la majorité relative au 3^{ème} tour.

CANDIDATURES

Les **actes de candidatures** et les professions de foi qui éventuellement les accompagnent, doivent être adressés au Président de l'université et envoyés ou déposés à son attention à son secrétariat, 34, avenue Carnot - BP 185 - 63006 Clermont-Ferrand - cedex 1

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président du conseil de gouvernance de Polytech.

Avant le 7 octobre 2016 à 17 h, délai de rigueur.

Clermont-Ferrand, le 6 septembre 2016

Le Président,

Diffusion par affichage à
Polytech et UBP
Site Internet UBP
Bulletin d'information UBP
Adressé au Président du conseil de Polytech


Mathias BERNARD

